

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail  
-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT  
-----  
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE  
STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE



08 BP 3 ABIDJAN 08  
TEL: (225) 27 22 48 32 00  
FAX: (225) 27 22 44 39 88  
Site Web: [www.ensea.ed.ci](http://www.ensea.ed.ci)

---

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN**

**ACE IMPACT-ENSEA**

---

**Financement Agence Française de Développement (AFD) N°CCI 167901 T**

# **RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT INTERNE**

**(Examen des rapports de l'auditeur externe  
sur la gestion 2024)**

**SESSION DU 11 FEVRIER 2025**

L'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan est un Etablissement Public Administratif à caractère Scientifique et Technologique (EPAST) selon le décret n° 2024-374 du 12 juin 2024.

Créée en 1961, elle a pour vocation d'assurer la formation des statisticiens pour les pays africains. Ses principales missions sont :

- la formation initiale des statisticiens des secteurs public, parapublic et privé ;
- la formation professionnelle qualifiante et le renforcement des capacités ;
- la prestation de conseils, d'expertise et de production statistique au bénéfice de partenaires extérieurs publics, privés ou d'organismes internationaux ;
- la recherche en statistique, économie, démographie et informatique.

Le décret n° 2024-374 du 12 juin 2024 étend l'offre de formation et de recherche de l'ENSEA à des formations spécifiques et connexes à la statistique et lui confie notamment la formation des statisticiens du Système Statistique National jusqu'au niveau doctoral.

Depuis sa création, l'ENSEA a formé plus de 4 500 étudiants originaires d'une vingtaine de pays africains. Par le biais de la formation, l'ENSEA est devenue un pôle d'intégration africaine dans lequel de futurs cadres du continent africain brassent leurs cultures et échangent leurs expériences, facilitant ainsi les efforts d'harmonisation de la pratique statistique.

La qualité de la formation et le rayonnement des activités dans le domaine de la statistique lui ont permis d'obtenir en 2005 le label « Centre d'Excellence Régional » de l'UEMOA et celui de « Centre d'Excellence » de la Banque Mondiale depuis 2015.

Au label Centre d'Excellence est associée la mise en œuvre du projet « Centre d'Excellence Africain (CEA) ». Ce projet vise à renforcer les capacités de l'ENSEA en matière de formation et de recherche statistique afin de pérenniser son positionnement en tant que pôle régional de référence. Après une première phase achevée en septembre 2020, la seconde phase du projet dénommé ACE Impact vise à capitaliser l'expérience de l'ENSEA engrangée dans la formation des cadres supérieurs et moyens et de la recherche dans les domaines de la statistique et de l'économie appliquée et renforcer les activités menées lors de ACE I.

Conformément aux principes de bonne gestion et en vue d'améliorer les mécanismes de gestion, il a été mis en place un Comité d'Audit Interne, constitué de membres du Conseil de Gestion désignés par ledit Conseil.

L'objectif de ce Comité est d'améliorer les procédures de contrôles internes et d'optimiser le processus de gestion des risques du Projet ACE Impact-ENSEA. Plus spécifiquement, le Comité d'Audit Interne est chargé de :

- valider le plan d'audit interne annuel ;
- examiner les rapports trimestriels de l'Auditeur Interne ;
- examiner les rapports annuels de l'Auditeur Externe ;
- faire des recommandations au Conseil de Gestion.

Le Comité d'Audit interne est composé des membres suivants :

- **Monsieur ABBAS Sanoussi**, Président du Comité, Représentant l'Association des Statisticiens et Démographes de Côte d'Ivoire, membre du Conseil de Gestion ;
- **Monsieur DIEDHIU Arona**, membre du Comité, Représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au sein du Conseil de Gestion ;
- **Monsieur AKOGUHI Yao Joseph**, membre du Comité, Représentant le Ministre des Finances et du Budget au sein du Conseil de Gestion.

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le 11 février,

De 10 heures 30 minutes à 11 heures 20 minutes,

Les membres du Comité d'Audit Interne de l'ENSEA se sont réunis à la salle du Conseil des Professeurs de l'ENSEA, sous la présidence de Monsieur ABBAS Sanoussi, Président dudit Comité.

Assistaient également à la réunion :

- **Monsieur KOUADIO Hugues**, Directeur Général de l'ENSEA, Coordonnateur du Projet ;
- **Monsieur KOUTINHOUI Sèvènou**, Auditeur Externe du Projet CEA-ENSEA.

Monsieur ABBAS Sanoussi préside la réunion du Comité.

Monsieur AKOGUHI Yao Joseph assure le secrétariat de séance.

**Le Président de séance propose l'ordre du jour ci-après :**

- I. Examen et adoption des rapports 2024 de l'Auditeur Externe ;**
- II. Questions diverses.**

L'ordre du jour est adopté par les membres du Comité.

#### **I. Examen et adoption des rapports 2024 de l'Auditeur Externe**

Une synthèse des rapports de l'audit réalisé au titre de l'exercice 2024 du Projet ACE Impact-ENSEA est présentée au Comité par Monsieur KOUTINHOUI Sèvènou, Auditeur Externe. Les principaux constats tirés de l'audit ainsi que les recommandations émises par la mission d'audit externe ont été examinés.

Le champ de ces travaux inclut l'examen du rapport d'audit des états financiers, la lettre de recommandations sur le contrôle interne, l'attestation sur les revenus externes générés du Projet.

##### **1. Le rapport d'audit des états financiers du Projet au titre de l'exercice 2024**

Le Comité d'Audit Interne prend connaissance du rapport d'audit des états financiers du Projet au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le Comité d'Audit Interne relève que de façon globale, l'analyse des comptes de l'exercice 2024 effectuée par l'Auditeur Externe ne présente pas d'irrégularités majeures. Les comptes sont réguliers et sincères et traduisent globalement une image fidèle des activités exécutées dans le projet au cours de la période sous revue, conformément aux principes comptables en vigueur et à l'accord de financement du projet.

Le Comité d'Audit Interne prend note de l'avis globalement satisfaisant de l'Auditeur Externe sur la performance financière du Projet.

## **2. Lettre de recommandations sur le contrôle interne**

Le Comité d'Audit Interne note que l'Auditeur Externe a fait l'état du suivi des recommandations du précédent audit avant de formuler des recommandations issues de la mission d'audit externe 2024.

### **2.1 Suivi des recommandations de la mission d'audit externe 2023**

Le Comité note une amélioration dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de l'exercice 2023. Il s'agit notamment des recommandations issues du retard constaté dans la validation du PTBA et du PPM.

Bien que le retard constaté soit lié à des facteurs externes au Projet, le Comité invite l'Unité de Gestion du Projet à veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe.

### **2.2 Recommandations issues de la mission d'audit externe 2024**

Le Comité d'Audit Interne prend acte des insuffisances et recommandations faites à l'issue du diagnostic des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de même que l'appréciation de la conformité de l'exécution du Projet aux dispositions de l'Accord de financement.

Outre les recommandations partiellement mises en œuvre, l'Auditeur Externe relève l'absence d'un fichier des immobilisations et d'un PV d'inventaire des immobilisations pour tenir compte des acquisitions d'équipements enregistrées au cours de l'exercice sous revue.

L'Auditeur Externe mentionne que ces insuffisances ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet.

Le Comité d'Audit Interne invite l'Unité de Gestion du Projet à mettre en œuvre les recommandations faites suite au constat des insuffisances relevées.

L'Unité de Gestion du Projet prend bonne note des recommandations formulées et s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de leur mise en œuvre.

## **3. L'attestation sur les revenus externes générés au titre de l'exercice 2024**

Le Comité d'Audit Interne note que l'Auditeur Externe n'a indiqué aucune objection de nature à remettre en cause le montant des revenus externes générés sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par le Projet.

Le Comité d'Audit interne prend bonne note de cette conclusion de l'Auditeur externe concernant les revenus générés au titre de l'exercice 2024 par le Projet.

## II. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'a été abordé sous ce chapitre.

Au terme des travaux, le Comité d'Audit Interne salue les efforts déployés par l'Unité de Gestion du Projet CEA-ENSEA, au titre de l'exercice 2024.

Le Comité d'Audit Interne invite l'Unité de Gestion du Projet à mettre en œuvre les recommandations formulées par l'Auditeur Externe.

Le Comité d'Audit Interne adopte les différentes composantes du rapport de l'Auditeur Externe et le remercie pour la qualité de ses rapports.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président du Comité d'Audit Interne lève la séance à 11 heures 20 minutes.

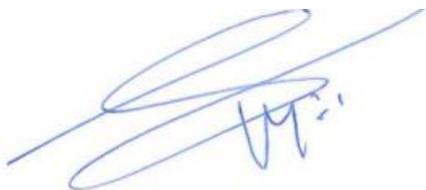
Fait Abidjan, le 11 février 2025

### Rapport signé par les membres du Comité d'Audit Interne

**M. ABBAS Sanoussi**, Président



**M. DIEDHIU Arona**, Membre



**M. AKOGUHI Yao Joseph**, Membre

